



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

MINUTE - 26/03/19 - Coulon Véronique - D5.1
Service Humanitaire (D5.1)

Votre personne de contact:
Annick Peeters
Tel: 02 501 47 16
E-mail: annick.peeters@diplobel.fed.be

Monsieur Alexander De Croo
Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, chargé de
la Lutte contre la fraude fiscale et Ministre de la
Coopération au Développement

à l'Ambassade de Belgique

à Rome

nos références

D5.1/AP/HUM.04.04.03/2018.07/2019/4414/2

n° d'ordre

25

date

27 MAART 2019

Objet: FAO – Projet « Risk Mapping, Monitoring, and Early Warning for early Action for a new threat - Fall Armyworm in Africa » – PJ/2018/07 – Demande d'avenant

Veillez trouver ci-joint l'avenant modifiant et prolongeant de 6 mois le projet sous rubrique.

Je vous saurais gré de transmettre cet avenant à la FAO.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Koen Van Acoleyen
Directeur D5 a.i

Annexe : 1 avenant

minutée par

V COULON

nom et visa du chef de
service a.i

N LOOZEN

nom et visa du directeur D5 a.i.

K VAN ACOLEYEN



Dominique Burgeon
Director of Emergency and Rehabilitation Division
United Nations Food And Agriculture Organisation (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

votre communication du
18 mars 2019

nos références

date

D 5.1/AP/HUM 04.04.03/2018.07/20.19/4424/12 6 MAART 2019

à mentionner dans toute correspondance

Objet: Projets humanitaires (AB 14 54 52 35.60.83 – PJ/2018/07) – " Risk Mapping, Monitoring, and Early Warning for early Action for a new threat - Fall Armyworm in Africa".

Demande d'avenant

Monsieur,

Suite à votre courrier du 18 mars 2019 par lequel vous nous soumettez une demande de modification et d'extension de la période d'exécution du projet en référence, avec modification budgétaire, j'ai l'honneur de vous informer de l'accord pour la prolongation de la durée du projet de 6 mois, soit jusqu'au 08 novembre 2019. Ce type de demande de prolongation et/ou de modification des objectifs du projet, est prévu dans la lettre de convention type (Points 2.7).

Nous notons que certaines activités majeures du projet ont déjà bien évolué, à savoir:

1. Le système de mapping FAWRISK-Map
2. Le développement de la plateforme FAMEWS
3. Le développement d'outil de monitoring
4. Le renforcement de capacités en la matière
5. Usage des outils au Malawi et en Tanzanie
6. Partenariat en cours d'élaboration avec le secteur privé et académique.

Malgré une avancée notable du projet, une période additionnelle de 6 mois est nécessaire pour que le déploiement du projet se fasse en lien avec les rythmes saisonniers et pour finaliser des activités de développement technique des outils qui sont des garants de la réussite du projet et de sa répliquabilité.

La durabilité du projet saura d'autant plus garantie par le soutien aux gouvernements à élaborer des plans d'action et leurs exécutions lors de la saison critique. Ces nouvelles activités sont en conformité avec les objectifs du projet.

| | | | |
|-------------------------------|---|---|----------------------|
| minutée par Annick Peeters | nom et visa du chef de service a.i Nora Loozen | nom et visa du directeur a.i Koen Van Acoleyen | visa du président CD |
| | | | |

Les modifications concomitantes du budget et les explications relatives aux lignes budgétaires sont également conformes.

Etant donné qu'une extension de 6 mois de la durée des activités permettrait à la FAO de garantir une pérennité de ses activités, la demande de prolongation introduite par la FAO se justifie pleinement.

La présente lettre constitue un avenant à la lettre-convention, réglant les modalités d'exécution relatives au projet susmentionné.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Bruno van der Pluijm
Directeur général de la DGD



Guy RAYÉE
Adjunct van de Directeur-generaal
Directie-generaal Ontwikkelingssamenwerking